COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 02 juillet 2020

Présents:

M. MARCHAND, M. IRAÇABAL, Mme COCHINARD, M. CHAUVIN, Mme VOEGELIN, M. BLIGNY, Mme NAEGERT, M. LAFFITTE, M. BRAVO LERAMBERT, Mme CHAMAYOU, M. CHILDS, M. HENRIQUES, Mme KORFAN, Mme MASSOT, M. NOÉ, Mme POIRET, M. TOUPIOL, Mme SENEPART, Mme MARTIN, M. GONDRON, Mme PÉJU, M. ARAUJO-LAFITTE, M. DUYCK

<u>Pouvoirs</u>: Mme DE BOYER pouvoir à Mme COCHINARD, Mme CHAPPAT pouvoir à M. IRAÇABAL, Mme DESEILLE DENZER pouvoir à M. BLIGNY, M. LATOURETTE pouvoir à M. MARCHAND, Mme MOREAU pouvoir à Mme MASSOT, M. DE ROMBLAY pouvoir à M. CHAUVIN

I. Désignation du secrétaire de séance

M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

II. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2020

III. Budget M49 (Eau et Assainissement)

- Compte de Gestion du Percepteur
 Adopté à l'unanimité
- Compte Administratif 2019 Adopté à l'unanimité
- Fixation du montant des surtaxes eau et assainissement
 Adopté par 25 voix pour, 4 contre (Mmes MARTIN, PÉJU, MM. GONDRON, ARAUJO-LAFITTE)
- Budget Primitif 2020

Adopté par 25 voix pour, 4 contre (Mmes MARTIN, PÉJU, MM. GONDRON, ARAUJO-LAFITTE)

IV. Budget M14 (Général)

- Compte de Gestion du Percepteur
 Adopté à l'unanimité
- Compte Administratif 2019
 Adopté par 23 voix pour, 4 contre (Mmes MARTIN, PÉJU, MM. GONDRON, ARAUJO-LAFITTE)
- Fixation des taux d'imposition
 Adopté à l'unanimité
- Budget Primitif 2020 dont subventions aux associations et frais de représentation des élus
 Adopté par 25 voix pour, 4 contre (Mmes MARTIN, PÉJU, MM. GONDRON, ARAUJO-LAFITTE)

V. Budget M14 (Annexe Centre-Ville)

- Compte de Gestion du Percepteur Adopté à l'unanimité
- *Compte Administratif 2019* Adopté à l'unanimité
- Budget Primitif 2020
 Adopté à l'unanimité

VI. Budget M14 (Annexe Gambetta)

- Compte de Gestion du Percepteur Adopté à l'unanimité
- Compte Administratif 2019

Adopté à l'unanimité

- Budget Primitif 2020
 Adopté à l'unanimité
- VII. <u>Crise sanitaire: mesures en faveur des entreprises: exonération des loyers des commerces, exonération des droits de place pour les commerçants du marché</u>

Adopté à l'unanimité.